

COMMUNE DE SAINT-CLAIR
COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 26 SEPTEMBRE 2012

L'an deux mil douze et le vingt six du mois de septembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune, convoqué le 19 septembre 2012, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur René SABATIER, Maire.

Etaient présents :

M. René SABATIER – M. Joël GRENIER – Mme Claude CHAPUIS – M. Jean-Paul SPEISSMANN – M. Roland GIRARD
M. Robert CELETTE – Mme Chrystelle DUMAS – M. Joseph LARGERON – M. Pascal MILLOT – Mme Christine POTIN
M. Jean-François ROUX – M. Georges SAUVAYRE – Mme Chrystel VALLA-BEGOT

Etaient absents et excuses :

M. Gilles TARDY – M. Philippe MOUSTIER

Pouvoir:

Philippe MOUSTIER donne pouvoir à Georges SAUVAYRE

Gilles TARDY donne pouvoir à Chrystelle DUMAS

Secrétaire de séance : Chrystel VALLA-BEGOT

Monsieur le Maire demande si des observations particulières sont à formuler sur le procès verbal de la séance précédente, dont un exemplaire a été transmis comme habituellement à tous les membres du conseil municipal. Aucune remarque n'étant soulevée, le procès-verbal du Conseil Municipal du 30 juillet 2012 est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal d'ajouter un nouveau point à l'ordre du jour : Demande de subvention auprès du Conseil Général de l'Ardèche dans le cadre de l'appel à projet « sécurisation des arrêts de car ». Le conseil municipal à l'unanimité accepte d'ajouter ce point à l'ordre du jour.

1°/ CONTRAT ENFANCE JEUNESSE

Monsieur Joël GRENIER, 1^{er} adjoint, explique que le contrat enfance jeunesse couvrant la période du 01/01/2012 au 31/12/2015 doit être signé entre les communes de St Marcel les Annonay, Boulieu les Annonay, Savas, St Clair et la CAF de l'Ardèche.

Pour ce faire il y a lieu d'approuver la convention de gestion de la structure ARC EN CIEL : multi-accueil et accueils de loisirs.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve la convention et autorise Monsieur le Maire à signer cette convention.

2°/ TARIFS FOIRE AUX PLANTES RARES

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de fixer les tarifs pour les entrées de la foire aux plantes rares du dimanche 07 octobre 2012, ainsi que le prix du mètre linéaire pour les exposants.

Pour les entrées, il est proposé de fixer le prix à 2 € et gratuit pour les moins de 16 ans. Pour le prix du mètre linéaire, il est proposé de le fixer à 5 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve ces tarifs.

3°/ TARIF TICKET DE CANTINE

Monsieur le Maire explique au conseil municipal qu'à partir du 12 novembre 2012, la cantine fonctionnera avec des tickets.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, rappelle que la participation des familles pour un repas est de 3.40 € et décide de fixer le prix de vente d'un carnet de 10 tickets à 34.00 €.

4°/ RENOUELEMENT CONTRAT UNIQUE D'INSERTION

Monsieur Joël GRENIER propose au conseil municipal de renouveler le contrat unique d'insertion, pour une durée déterminée de six mois à compter du 10 octobre 2012.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de renouveler le contrat unique d'insertion autorise Monsieur le Maire à signer la convention entre le Conseil Général, l'employeur et le salarié, ainsi que le contrat de travail et tout document se rapportant à ce dossier.

5°/ SDE 07 DISSIMULATION DES RESEAUX

Monsieur le Maire présente l'avant projet sommaire proposé par le SDE 07, concernant les travaux d'enfouissement du réseau électrique, les travaux d'infrastructures d'éclairage public et les travaux d'enfouissement du réseau Télécom.

Monsieur le Maire explique au conseil municipal que les éléments financiers sont communiqués à titre indicatif et que le projet fera l'objet d'un examen pour une inscription à un programme ultérieur.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve l'avant projet sommaire et demande au SDE 07 d'inscrire ce projet à leur programme.

6° / CONVENTION ELARGISSEMENT VOIE COMMUNALE N°118

Monsieur le Maire propose de signer une convention avec les propriétaires de la parcelle n°550 de la section A, afin qu'ils cèdent à la commune une bande de terrain pour permettre l'élargissement de la voie communale n°118.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve cette convention et autorise Monsieur le Maire à la signer. Un document d'arpentage doit être établi afin de définir précisément le nombre de m² à acquérir. Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer tout acte de cession, ainsi que tout document s'y rapportant

7°/ BAIL LOGEMENT 95 RUE DU 08 AOUT 1944

Monsieur Joël GRENIER informe le conseil municipal qu'aucune demande de logement n'a été faite par un instituteur, il propose donc de renouveler le bail précaire du logement situé 95 rue du 08 août 1944, du 1^{er} octobre 2012 au 30 septembre 2013. Le prix du loyer est fixé à 517,37 €, il sera révisé automatiquement chaque année au 1^{er} janvier.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte de renouveler le bail.

8°/ CONVENTION MENAGE ASSOCIATION PREM'S

Monsieur le Maire explique à l'assemblée qu'une nouvelle activité s'est installée sur la commune. L'association PREM'S dont le siège sociale est situé à PEAUGRES, organise des ateliers de Qi Gong. La commune met à disposition une salle ; une participation pour le ménage est demandée.

Monsieur le Maire propose de faire une convention entre la commune et l'association PREM'S afin de fixer le tarif du ménage.

Le conseil municipal après avoir délibéré à l'unanimité, approuve cette proposition et autorise Monsieur le Maire à signer cette convention.

9°/ SOU DES ECOLES

Madame CHAPUIS Claude, adjointe aux affaires scolaires informe l'assemblée qu'il faut reverser au Sou des écoles une subvention que nous a attribué le Conseil Général de l'Ardèche pour une sortie patrimoine de l'école publique St Clair/Savas.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte de reverser cette subvention au Sou des écoles d'un montant 178,20 € et autorise Monsieur le Maire à établir un mandat et à signer tout document s'y rapportant.

10°/ BAIL AUBERGE ET BAUX APPARTEMENTS

Monsieur le Maire présente les baux dressés par un notaire concernant le restaurant, l'appartement et les chambres d'hôtes. Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal approuve les baux et autorise monsieur le Maire à les signer

11°/ AUBERGE

Monsieur le Maire explique que la commission de sécurité réunie le 19 septembre 2012 a donné un avis défavorable. L'activité arrêtée depuis plus de 10 mois, il convient de déposer un dossier d'étude auprès de la Sous-préfecture, pour l'ensemble de l'immeuble : restaurant et salle communale. Un architecte et l'entreprise SOCOTEC sont chargés du dossier.

12°/ ARRETS D'AUTOCARS

Monsieur le Maire présente le dossier et explique que les acquisitions nécessaires ont été réalisées. Un dossier pour une demande d'aide au Conseil Général de l'Ardèche a été déposé. Il convient de demander une subvention maximum pour ce dossier.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, accepte de demander une aide au Conseil Général de l'Ardèche, pour les arrêts d'autocars.

13°/ QUESTIONS DIVERSES

Opérations brioches : Monsieur Joseph LARGERON assistera à la réunion de préparation à Davézieux le 28 septembre 2012.

Mise en accessibilité des ERP (Etablissement recevant du public) : Monsieur le Maire informe qu'une réunion d'information aura lieu à Annonay le vendredi 9 octobre 2012. Le diagnostic pour l'église a été engagé.

Travaux :

Monsieur GIRARD Roland fait le point ; il explique qu'un enrobé à chaud a été réalisé de la cantine au local des infirmières et qu'un caniveau a été installé pour récupération des eaux pluviales.

La croix située sur la place du village a été rénovée.

Des fourreaux ont été enfouis, ils permettent de dissimuler des fils entre le restaurant et le cabinet des infirmières.

Dans l'auberge des canalisations pour l'évacuation des eaux usées ont été reprises.

Le prochain Conseil Municipal est fixé au lundi 5 novembre 2012 à 20 heures 30. La séance est levée à 22 heures